



Délégation départementale des Alpes Maritimes

Santé environnement - DD06

Affaire suivie par : MIHOUBI, Marie
Courriel : marie.mihoubi@ars.sante.fr

Téléphone : 04.13.55.87.10
Télécopie :

Réf : DD06-0620-3698-D
En réponse à votre courrier : DD06-0520-4216-A du
20200513

PJ :

Date : 4 juin 2020

Objet : RE : Consultation pour avis sur une demande
d'autorisation environnementale

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence—Alpes—Côte d'Azur

à

Monsieur le directeur départemental des
territoires et de la mer des Alpes-
Maritimes

Vous sollicitez mon avis dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du dossier relatif à l'extension du champ captant des Pairies. Au regard des éléments communiqués, je n'ai aucune observation.

L'ARS assurera l'instruction de la demande d'autorisation de produire et distribuer l'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ce champ captant.

Pour le directeur général et par délégation
Le responsable du service
santé environnement

Jérôme RAIBAUT

